

PLANIFICATION DES PASSERELLES SCOLAIRES*

Objectif du document

Dans une approche de prévention, la planification des passerelles scolaires permet d'éviter les écarts entre le développement global de l'enfant et les exigences du milieu scolaire.

Personnes impliquées

- Parents
- Enfants
- Intervenante pivot (CISSS)
- Psychoéducatrice-responsable de l'application de cette planification (CISSS)
- Professionnels du CISSS impliqués au dossier de l'enfant
- Professionnels du milieu scolaire (incluant l'orthophoniste de l'école et l'ergothérapeute de la commission scolaire)
- Direction d'établissement scolaire
- Directrice et éducatrice du milieu de garde de l'enfant (CPE, Service de garde éducatif)
- Enseignants(es) de maternelle 4 ans et 5 ans
- Éducateur ou éducatrice déjà impliqué(e) auprès de l'enfant en maternelle 4 ans
- Personnel du Service garde de l'école

* Cette planification n'inclue pas les enfants suivis par le CRDI-TSA-DP. Elle peut inclure les enfants suivis par le Centre jeunesse et la pédopsychiatrie si des professionnelles de la réadaptation sont toujours en suivi actif auprès de ceux-ci.

JANVIER-FÉVRIER

Période d'inscription scolaire.

MARS

Demande d'autorisation parentale : échange d'informations sur l'enfant entre le CISSS et le Centre de services scolaire.

Responsable de l'action : intervenante-pivot du CISSS

Envoie des Petites Passerelles au Centre de services scolaire
Date butoir : 15 mars

Responsables de l'action : CPE, Service de garde éducatif, intervenante-pivot du CISSS

Remplir le Tableau de suivi pour l'intégration scolaire des enfants en maternelle 4 ans et 5 ans Note : inclure les enfants qui sont en attente de service.

Document disponible dans le répertoire commun.

Responsable de l'action : intervenante-pivot du CISSS

MAI

Rencontre entre les professionnels du CISSS pour la planification concertée des enfants qui auront une Grande Passerelle.

Informers les psychoéducatrices du milieu scolaire du fonctionnement des échanges et de l'utilisation de la Grande Passerelle qui auront lieu au mois de septembre prochain.

Responsable de l'action : psychoéducatrice-responsable de la planification (CISSS).

Rencontre de parents et/ou visite de l'école pour les enfants qui débiteront la maternelle 5 ans.

Responsables de l'action : parents, enfants, équipe école.

JUIN

Remise du Dossier éducatif de l'enfant aux parents.

Note : Rappeler aux parents qu'ils sont responsables de remettre le Dossier éducatif à l'école de l'enfant.

Responsables de l'action : CPE, Service de garde éducatif, parents.

Envoie aux écoles l'ensemble des rapports/P I des professionnels du CISSS par la poste.

Responsable de l'action : intervenante-pivot (CISSS)

Envoie d'un courriel à l'école d'accueil de l'enfant. Direction d'établissement, l'enseignante (si elle est confirmée dans son poste), professionnelles du milieu scolaire (psychoéducatrice, orthophoniste, ergothérapeute, autres).

Contenu du courriel :

- Offre de collaboration CISSS-Centre de services scolaire.
- Informations au sujet des services que l'enfant a reçus.
- Informations au sujet des services pour lesquels l'enfant est déjà en attente au CISSS.
- Le nom et les coordonnées des professionnelles qui ont été impliquées auprès de l'enfant.
- Un rappel de se référer au Dossier d'aide particulière (Rapports/P I)
- Ajouter à ce courriel la Petite Passerelle.
- Mettre les parents en C.C.
- Faire un rappel aux parents de remettre le Dossier éducatif de l'enfant avant l'entrée scolaire.

Document disponible dans le répertoire commun.

Responsable de l'action : intervenante-pivot (CISSS).

AOUT

Relance du CISSS à l'école de l'enfant par un autre courriel.

Contenu :

- Offrir la collaboration entre les deux instances.
- Participer à des discussions autour des Grandes Passerelles.

Document disponible dans le répertoire commun.

Responsable de l'action : intervenante-pivot (CISSS)

AOUT-SEPTEMBRE

Se concerter entre les deux milieux (CISSS-école) pour les échanges professionnels autour des élèves ciblés qui ont de Grandes Passerelles.

Note : Les Grandes Passerelles peuvent aider à la réalisation de P I, PSI ou de PSII.

Responsables de l'action : parents, CISSS, milieu scolaire.

AU COURS DE L'ANNÉE

Entretenir la continuité de la collaboration entre les milieux.

Continuer à documenter le Tableau de suivi pour l'intégration scolaire des enfants en maternelle 4 ans et 5 ans.

Accession aux documents : M → CLSC → Famille-Enfance-Jeunesse → PasserelleParcoursIntScol